
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 042 DU 22 JANVIER 2020

portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-419 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu** le décret n° 2016-638 du 13 octobre 2016 portant création de quatre (04) Universités nationales en République du Bénin ;
- sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- le** Conseil des Ministres, entendu en a séance du 22 janvier 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques, les personnes dont les noms suivent :

AF